

MONTER UN DOSSIER “SOLIDARITÉS” ANNÉE 2026-2027



INFOS & CONTACT

apel56@e-c.bzh
02 57 67 56 03

Choix d'un des 2 axes:

 **AXE 1**

projets pédagogiques innovants

et/ou différenciés issus d'un projet de l'établissement **en lien avec la démarche prospective de l'Enseignement catholique.**

 **AXE 2**

Projets numériques



PRINTEMPS 2026

Naissance du projet collectif:
identification d'un besoin, d'une envie, entre l'Apel et le chef d'établissement

*** NOUVEAUTÉ DEPUIS 2024 ***

Le dossier sera directement saisi par l'Apel d'établissement sur la plateforme Solidarités de l'Apel nationale.

**DU PRINTEMPS 2026
À LA RENTRÉE SCOLAIRE**



Réflexion collective entre l'Apel et le chef d'établissement + l'Ogec et tout autre intervenant de la communauté éducative concerné par le projet.

**DE LA RENTRÉE SCOLAIRE
À MI-DÉCEMBRE 2026**

2^e quinzaine de septembre:

Saisie de la demande en ligne sur la plateforme de Solidarités par l'Apel.
Vous avez jusqu'à la mi-décembre pour téléverser les éléments du dossier !

De mi-décembre 2026 à mi-janvier 2027, lors des CA de l'Apel du Morbihan et de l'académie: Étude des projets d'Apel d'établissement; validation indispensable de l'Apel du Morbihan et de l'Apel académique; soutien financier de l'Apel du Morbihan et de l'académie.



Date limite de validation
Le **31 janvier 2027** est la **date de limite de dépôt des dossiers** par l'Apel de Bretagne sur la plateforme de Solidarités.

De février à mi-juin 2027:
Étude des demandes par la commission des solidarités de l'Apel nationale.



DE FÉVRIER À MI-JUIN 2027



MI-JUIN 2027

Sur proposition de la commission des solidarités, le Bureau National notifie aux Apel académiques les dossiers retenus ainsi que les montants alloués.

Le règlement aux Apel d'établissement concernées se fait à réception des factures qui doivent être envoyées avant le 31 décembre 2027.